

OFFRES PROMOTIONNELLES

LENTILLES DE CONTACT

Une raison de plus
de penser aux lentilles !

CooperVision® 2023

MiSight® 1 day



MyDay®

clariti® 1 day



Biofinity Energys®

Biofinity® toric multifocal





**AVENANT AUX MODALITES DE L'OPERATION
OFFRE DE REMBOURSEMENT COOPERVISION 2023-2024
Du 1er février 2023 au 28 février 2024**

Offres disponibles uniquement en France Métropolitaine, Corse, Territoire de Monaco et DROM-COM de la zone euro

AVENANT DU 05/07/2023

Les conditions des modalités de participation aux offres de remboursement CooperVision évoluent. L'opération Offre de remboursement CooperVision 2023-2024 est prolongée avec 10 000 demandes supplémentaires portant le total de demandes de remboursement possibles à 20 000. L'affichage du compteur présent sur le site www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr a par conséquent été mis à jour. L'opération prendra fin à la 20 000ème demande conforme ou le 28/02/2024 si ce chiffre n'a pas été atteint, il ne sera, par conséquent, plus possible pour un consommateur de participer à l'une de nos offres de remboursement.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



OFFRE DE REMBOURSEMENT COOPERVISION 2023-2024

Du 1er février 2023 au 28 février 2024

Offres disponibles uniquement en France Métropolitaine, Corse, Territoire de Monaco et DROM-COM de la zone euro

CONDITIONS DES OFFRES

- Du 1er février 2023 au 28 février 2024**, CooperVision vous rembourse pour l'achat de vos boîtes de lentilles CooperVision.
- Offres valables uniquement sur les produits CooperVision cités ci-dessous, achetés auprès d'un opticien professionnel de la vue partenaire de l'opération.
 - Offres valables en France(1), Corse, Territoire de Monaco et DROM-COM de la zone euro, non cumulable avec toute offre CooperVision en cours portant sur les mêmes produits.
 - Offres valables dans la limite des 10 000 premières demandes conformes aux modalités de l'opération. L'affichage du nombre de demandes conformes sera visible sur le site de l'opération (www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr) par l'intermédiaire d'un compteur. L'opération prendra fin à la 10 000ème demande, il ne sera, par conséquent, plus possible pour un consommateur de participer à l'une de nos offres de remboursement.
 - La participation aux offres est fixée et encadrée par un nombre limité de demande de remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail) réalisées au cours de l'année 2023-2024 en fonction du produit CooperVision acheté.
 - Le remboursement se fera exclusivement par lettre chèque émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat
 - ATTENTION, le nom apparaissant sur votre facture remis par votre opticien doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne). Il n'est pas possible de participer plusieurs fois ou à plusieurs offres avec la même facture. Demandez à votre opticien de réaliser autant de factures différentes que de produits achetés éligibles à l'offre à laquelle vous souhaitez participer.

Références produits	Quantité à acheter simultanément	Limite de demande de remboursement	Montant du remboursement
MyDay® x30	2 boîtes	4 demandes max	15€
MyDay® Toric x30	2 boîtes	4 demandes max	15€
MyDay® Multifocal x30	2 boîtes	4 demandes max	15€
MyDay® Toric x30	6 boîtes	4 demandes max	60€
MyDay® Multifocal x30	6 boîtes	4 demandes max	60€
MyDay® x90	2 boîtes	4 demandes max	60€
Clariti® 1 day x30	2 boîtes	4 demandes max	10€
Clariti® 1 day toric x30	2 boîtes	4 demandes max	10€
Clariti® 1 day multifocal x30	2 boîtes	4 demandes max	10€
Clariti® 1 day toric x30	6 boîtes	4 demandes max	40€
Clariti® 1 day multifocal x90	2 boîtes	4 demandes max	40€
Clariti® 1 day x90	2 boîtes	4 demandes max	40€
MiSight® 1day x30	2 boîtes	4 demandes max	15€
MiSight® 1day x90	2 boîtes	4 demandes max	60€
Biofinity Energys® x6	2 boîtes	1 demande max	35€
Biofinity® Toric Multifocal x6	4 boîtes	1 demande max	160€

MODALITÉS DES OFFRES PRESENTEES CI-DESSUS

OFFRES LENTILLES JOURNALIERES

Offre limitée à 4 remboursements maximum sur l'ensemble des offres lentilles journalières présentées ci-dessous :

IMPORTANT : Si vous achetez simultanément une quantité de produit vous permettant d'obtenir plusieurs remboursements, demandez à votre opticien de réaliser autant de factures que d'offres auxquelles vous pouvez prétendre. (1 FACTURE = 1 DOSSIER = 1 REMBOURSEMENT).

Exemple : Si vous achetez simultanément 4 boîtes de 30 lentilles MyDay chez votre opticien. Pour être éligible 2 fois à notre offre de remboursement, demandez-alors à votre opticien, 2 factures différentes, et réalisez 2 demandes de remboursement différentes auprès de nos services. Dans notre cas, vous aurez à l'issue de vos 2 demandes, encore la possibilité de réaliser 2 autres demandes car pour cette offre la limite de remboursement est fixée à 4 maximum pendant toute la durée de l'opération.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



« 15€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 30 LENTILLES DE LA GAMME MYDAY® ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 30 lentilles MyDay®, MyDay® Toric, MyDay® Multifocal entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 15€ TTC suite à votre achat de 2 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 15 euros pour les boîtes de 30 lentilles. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

« 60€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 90 LENTILLES DE LA GAMME MYDAY® ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 90 lentilles MyDay® ou 6 boîtes de 30 lentilles MyDay® Toric, MyDay® Multifocal entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 60€ TTC suite à votre achat de 2 ou 6 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 60 euros. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

« 15€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 30 LENTILLES DE LA GAMME MISIGHT® 1 DAY ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 30 lentilles MiSight® 1day entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 15€ TTC suite à votre achat de 2 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 15 euros pour les boîtes de 30 lentilles. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

« 60€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 90 LENTILLES DE LA GAMME MISIGHT® 1 DAY ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 90 lentilles MiSight® 1day entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 60€ TTC suite à votre achat de 2 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 60 euros. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

« 10€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 30 LENTILLES DE LA GAMME CLARITI® 1 DAY ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 30 lentilles Clariti® 1day, Clariti® 1day Toric ou Clariti® 1day multifocal entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 10€ TTC suite à votre achat de 2 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 10 euros pour les boîtes de 30 lentilles. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



« 40€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 90 LENTILLES DE LA GAMME CLARITI® 1 DAY ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 90 lentilles Clariti® 1day, Clariti® 1day multifocal ou 6 boîtes de 30 lentilles Clariti® 1day Toric entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 40€ TTC suite à votre achat de 2 ou 6 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite de 4 remboursements de 40 euros. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 4 participations par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

OFFRES LENTILLES MENSUELLES

Offre limitée à 1 remboursement maximum sur l'ensemble des offres lentilles mensuelles présentées ci-dessous :

« 35€ REMBOURSES POUR 2 BOÎTES DE 6 LENTILLES BIOFINITY ENERGYS® ACHETÉES »

Achetez simultanément 2 boîtes de 6 lentilles Biofinity Energys® entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 35€ TTC suite à votre achat de 2 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite d'1 remboursement de 35 euros. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 1 participation par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

« 160€ REMBOURSES POUR 4 BOÎTES DE 6 LENTILLES BIOFINITY® TORIC MULTIFOCAL ACHETÉES »

Achetez simultanément 4 boîtes de 6 lentilles Biofinity® Toric multifocal, entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par courrier une lettre chèque d'un montant de 160€ TTC suite à votre achat de 4 boîtes des lentilles précitées, émise à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans la limite d'1 remboursement de 160 euros pour les boîtes de 6 lentilles. Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire). Vous le recevrez par courrier à votre adresse postale renseignée sur le formulaire, sous 6 à 8 semaines, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 1 participation par personne du 01/02/2023 au 28/02/2024 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

NB : Si vous êtes porteur d'un équipement mixte en lentilles Biofinity® Toric multifocal et Biofinity® multifocal, vous bénéficierez d'un remboursement d'un montant de 120€ TTC suite à votre achat simultané de 2 boîtes de 6 lentilles Biofinity® Toric multifocal et 2 boîtes de 6 lentilles Biofinity® multifocal.

COMMENT PARTICIPER A NOS OFFRES DE REMBOURSEMENT COOPERVISION ?

#1 - ACHETEZ VOS PRODUITS COOPERVISION® ÉLIGIBLES À L'OFFRE

Achetez simultanément chez votre opticien partenaire de l'offre⁽²⁾, entre le 05 janvier 2023 et le 28 février 2024 inclus, dans les quantités prévues, vos lentilles de contact CooperVision parmi les références éligibles à l'offre présentes dans le tableau ci-dessus.

#2 - INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE ET DEMANDEZ VOTRE REMBOURSEMENT

- 1) Rendez-vous sur le site www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr et demandez votre offre de remboursement CooperVision entre le 1^{er} février 2023 et le 15 mars 2024 inclus. Identifiez-vous avec votre numéro de dossier si vous avez déjà réalisé votre demande de remboursement pour suivre le traitement de votre dossier.
- 2) Complétez le formulaire de remboursement en ligne et téléchargez votre facture datée entre le 05/01/2023 et le 28/02/2024 mentionnant les produits CooperVision achetés, où sont entourés le prix, la référence du produit acheté et la date d'achat (qui peut être différente de la date d'émission de la facture). **Marquez vos initiales et reportez la date de la facture d'achat de vos produits à proximité des codes-barres sur l'ensemble de vos produits achetés et téléchargez une photo de l'ensemble de vos produits annotés pour justifier de votre achat.**
- 3) Validez votre demande en ligne au plus tard pour le 15 mars 2024 23h59. Vous recevrez alors par email une confirmation de demande de remboursement.

IMPORTANT : Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'ensemble des pièces justificatives et informations demandées soient conformes aux modalités de participation.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



#3 – VALIDATION DE VOTRE DOSSIER & REMBOURSEMENT

A réception de votre dossier complet par nos services, nous procéderons à la vérification complète de votre demande de remboursement. En cas de dossier conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez votre remboursement par lettre chèque à l'ordre du point de vente dans lequel vous avez effectué votre achat dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par CooperVision.

Le chèque sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du chèque et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus dans le point de vente ou sur le site internet de l'opticien où vous avez effectué votre achat initial (sous réserve d'acceptation par l'opticien ou du site internet de l'opticien du mode de paiement par chèque bancaire).

Toute participation ou documents illisibles, incomplets, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ne pourra pas être acceptée. Toute participation envoyée après le 15 mars 2024 23h59 sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée par nos services.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement des offres de remboursement et pourra annuler la demande s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Ledit fraudeur ne pourra plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de CooperVision pendant une durée de 3 ans.

#4 – SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Pour suivre le traitement de votre dossier, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr, sélectionnez « Je suis un client porteur de lentilles » et « Suivre ma demande de remboursement ». Munissez-vous de votre numéro de dossier que vous avez reçu par mail et consultez le suivi et traitement de votre dossier.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@fidelite-lentilles-cooper-2023.fr

Ou nous écrire à l'adresse postale suivante :

OFFRE DE FIDELITE COOPERVISION 2023-2024
LP GESTION
45944 ORLEANS CEDEX 9

RESPECT DES REGLES, CONTRÔLE & REGULATION

Participer aux offres de remboursement CooperVision implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des présentes modalités.

CooperVision se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'opération. Toute falsification entraîne immédiatement la nullité de la demande de remboursement.

CooperVision se réserve le droit d'engager des poursuites contre tout participant ayant justifié de son identité ou de son domicile au moyen de documents falsifiés, rappelant que le faux est selon l'article 441-1 du code pénal « une altération de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridique ». Le faux constitue un délit. Une seule tentative d'obtenir ou de créer un faux est punissable. Un document falsifié est suffisant à lui seul pour prouver les faits.

Rappelant que la fausse signature constitue un faux. Ce fait est prévu et réprimé par l'article 441-1 du Code pénal. Il en est de même de l'ajout ou la suppression de mention sur un document.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art 441-1 Code pénal).

CooperVision se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect des modalités, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des demandes, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux demandes conformes.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



En tout état de cause, CooperVision se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le remboursement de toute personne ne se conformant pas aux dispositions des présentes modalités. Elle se réserve également le droit d'engager, de porter à connaissance des autorités, tout faits pouvant être qualifié de fraude.

COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

En participant à l'une de nos offres de remboursement, vous autorisez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par la Société CooperVision et ses partenaires, prestataires de service et sous-traitants pour la gestion et traitement de l'opération. Votre opticien pourra également suivre l'avancement de votre demande de remboursement et intervenir pour vous en cas de besoin. Ces données sont conservées pendant toute la durée nécessaire de l'opération et supprimées à l'issue de celle-ci dans un délai maximal pouvant aller jusqu'à 2 ans. Les conditions de traitement des données sont décrites dans la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://coopervision.fr/politique-confidentialite>. Conformément à la loi vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès, ainsi que du droit à la portabilité de vos données en faisant la demande par mail à dpo@coopervision.com.

PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre de l'opération seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement de l'opération. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

EXECUTION DE L'OPERATION

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans les modalités de l'opération et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa demande, la société CooperVision et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution de l'opération. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION EN LIGNE ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation à l'opération :
 - o Le lieu d'achat du ou de vos produits
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code-barres de vos produits
 - o La preuve d'achat
- En cas de réclamation :
 - o Le lieu d'achat du ou de vos produits
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code-barres de vos produits
 - o La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation à l'opération. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération sont réputées renoncer à leur participation.

POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace de l'opération. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des demandes de remboursement
- Confirmation de remboursement après vérification de vos preuves d'achat et dossier complet
- Gestion de l'attribution des lettres chèques et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
 - o L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - o L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?

En participant à l'opération, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience aux présentes modalités et autorisent ainsi explicitement la société CooperVision à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ces modalités et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime de l'opération.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de remboursement par lettre chèque, il ne pourra pas la recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

OFFRE DE FIDELITE COOPERVISION 2023-2024
LP GESTION
45944 ORLEANS CEDEX 9

Ou par e-mail à l'adresse suivante : dpo@coopervision.com

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

Le responsable du traitement est :

CooperVision SAS
Sis 1800, route des crêtes
Les 2 Arcs - Bât.B - BP 273

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins de l'opération. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre de l'opération au nom et pour le compte de la société CooperVision.

Le participant est informé que la société CooperVision pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion complète de l'opération
- LP Gestion, 16 Rue de la Mouchetière, 45140 Ingré pour le traitement financier, la logistique et l'expédition des lettres chèques
- Votre opticien pour le suivi et l'avancement de votre demande de remboursement et l'intervention en cas de besoin

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre de l'opération. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation de l'opération adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de l'opération seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée de l'opération. A la fin de l'opération l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin de l'opération et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre de l'opération afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des remboursements et l'envoi des lettres chèques pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

CONCLUSION

Pour participer à l'opération, le participant devra valider et donner consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

« Pour les besoins de l'opération, j'autorise la Société Organisatrice à collecter les informations obligatoires ci-dessus. Ces données pourront être communiquées à ses prestataires de service, à votre opticien et sous-traitants pour l'exécution de ses obligations dans le cadre de l'opération. Vous serez notifié par e-mail de l'état d'avancement de votre dossier. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération et supprimées à l'issue de celle-ci* ». ».

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies pourront –être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de cette opération sont conservées pendant une durée maximale indiquée dans les mentions légales de la Société Organisatrice à compter de la validation de la participation ». ».

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération sont réputées renoncer à leur participation et à leur remboursement.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr



MENTIONS LEGALES

Lentilles mensuelles

Les lentilles de contact souples Biofinity Energys® (comfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie. Les lentilles de contact souples Biofinity® toric multifocal (comfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou hypermétropie, accompagnée d'astigmatisme et de presbytie. Les lentilles de contact souples Biofinity® multifocal (comfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie, accompagnée de presbytie.

Ces lentilles jetables mensuelles sont à usage journalier, nécessitent un entretien adapté à la fin de la journée et doivent être jetées 1 mois après le début de l'utilisation. Ces lentilles peuvent être portées de façon prolongée (jusqu'à 6 nuits/7 jours d'affilée) uniquement sur avis médical.

Lentilles journalières

Les lentilles de contact souples clariti® 1 day (somofilcon A) et MyDay® (stenfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie. Les lentilles de contact souples clariti® 1 day toric (somofilcon A) et MyDay® toric (stenfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie, accompagnée d'astigmatisme. Les lentilles de contact souples clariti® 1 day multifocal (somofilcon A) et MyDay® multifocal (stenfilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie, accompagnée de presbytie. Les lentilles de contact souples MiSight® 1 day (omafilcon A) sont indiquées pour la correction de la myopie et la réduction du taux de progression de la myopie chez les enfants (6-18 ans).

Ces lentilles jetables journalières, à usage unique, ne doivent être portées qu'une seule fois et jetées après chaque utilisation. Ne pas dormir avec.

Veillez lire attentivement les instructions figurant sur la notice et l'étiquetage. Pour la liste complète des indications, contre-indications et avertissements, veuillez consulter la notice. Le port de lentilles de contact est possible sous réserve de non-contre-indication médicale au port de lentilles et soumis à une prescription médicale. En cas de doute, demandez conseil à votre ophtalmologiste ou votre opticien. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE 0123.

Fabricant : CooperVision Manufacturing Ltd. COOPERVISION SAS au capital de 71 712€ dont le siège social est situé Immeuble Les 2 Arcs bât B - 1800 Route des Crêtes B.P. 273 - 06905 Sophia Antipolis Cedex, France et immatriculée au RCS de Grasse sous le n°39200221800049.

Janvier 2023

IL EST RAPPELE QUE TOUTE REPRODUCTION DE CES MODALITES EST TOTALEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.

- (1) La France métropolitaine (Corse et Territoire de Monaco compris) et DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM de la zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).
- (2) Pour trouver un opticien partenaire de l'offre, rendez-vous sur www.fidelite-lentilles-cooper-2023.fr